

Dr Jean-Michel CRABBÉ

*Qualifié en Médecine Générale
et biologie appliquée aux sports*

21 C, rue Jean Wyrsh
25 000 Besançon

tél : +33 3 81 50 39 93 – gsm : +33 6 80 20 32 48

Ordre des Médecins n° 25/4315

RPPS : 10003944245

Conseil de l'Ordre des Médecins du Doubs,
Recommandé avec AR

Copies : Dr Christian Silvain, CDOM Hte-Saône,
Mme Anne Vignot, maire de Besançon,
M. le général Stéphane GAUFFENY, Besançon,
M. Pierre Laurent, L'Est Républicain,
M. Yves Rasir, éditeur, Neosanté.

Besançon, le 27 août 2020

Monsieur le président, mes chers confrères,

Je vous rappelle mon courrier du 13 mai ci-joint, resté sans réponse à ce jour, et qui m'a valu de nombreux encouragements venus de toute la France. Je demande la présentation de ces deux courriers à mes confrères du CDOM du Doubs.

Dans le contexte « covid-19 », je dénonce publiquement de graves violations du Code de Déontologie et du Serment d'Hippocrate par l'Ordre des médecins lui-même.

1) Face aux discours apocalyptiques diffusés dans les médias par les hommes politiques et de soi-disant spécialistes, l'Ordre des médecins avait le devoir de *rétablir la vérité et de fournir à l'ensemble des praticiens et au public les véritables chiffres issus des registres de l'État Civil* et de différents *services mortuaires hospitaliers* ou autres : ces chiffres n'ont rien d'alarmant. Au cours des vraies épidémies comme la peste ou la tuberculose, il y avait des malades et des morts dans chaque maison, dans chaque famille, nous sommes très loin d'une telle situation.

2) Face à la phobie du virus et à l'hystérie collective déclenchées par le risque de contamination par simple contact ou respiration à proximité des malades, l'Ordre des médecins devait rappeler que *les professionnels de santé ne sont pratiquement jamais contaminés par leurs contacts multiples et répétés avec les malades*, et que la contagion met en jeu d'autres facteurs mal connus.

3) L'Ordre des médecin, garant des bonnes pratiques médicales basées sur

des études scientifiques, devait rappeler que le port du masque, l'isolement des sujets en bonne santé et la distanciation sociale sont des *mesures inventées en 2020, qui ne s'appuient sur aucune expérience passée, sur aucune étude scientifique, et ne figurent dans aucun ouvrage de médecine. Le bien fondé de ces mesures ne repose sur aucune évaluation objective du rapport bénéfice/risque, alors que leurs conséquences évidentes sont gravissimes pour la population sur le plan médical, humain et économique.*

4) L'Ordre des médecins est le garant ultime de la bonne formation des praticiens en exercice, et la *toxicologie* est une discipline aussi importante que la bactériologie. L'Ordre des médecins ne peut pas ignorer que les praticiens sont privés de formation en toxicologie depuis des décennies, et incapables d'assurer la prévention et les diagnostics toxicologiques face à un nombre croissant de substances et de médicaments toxiques, ou encore face aux effets nocifs des radiations ionisantes, de la pollution de l'air et de l'eau, des ondes électromagnétiques, du bruit, etc. La pollution environnementale peut jouer un rôle important et négligé dans le contexte actuel « covid-19 ».

« *Au service des médecins dans l'intérêt des patients* », l'Ordre des médecins devait informer les praticiens d'une façon objective, dénoncer les mesures de prévention non validées scientifiquement et dangereuses, veiller à la formation des médecins dans ce domaine essentiel, la toxicologie, rassurer une population rendue hystérique par les déclarations mensongères des médias. Au lieu de cela, l'Ordre des médecins garde un silence complice des objectifs occultes d'un pouvoir politique au service d'une oligarchie mondialiste. Sous prétexte d'épidémie, une administration aveugle, des spécialistes dont l'expérience professionnelle reste à prouver, l'ensemble du système de santé sont instrumentalisés pour nuire à la population, la terroriser, la priver de liberté, de travail, de relations humaines.

En conclusion, l'Ordre des médecins doit être traduit devant ses propres instances disciplinaires et jugé pour manquements graves aux missions qui lui sont confiées et à l'éthique médicale.

Recevez mes meilleures salutations confraternelles et dévouées,
Dr Jean-Michel Crabbé